

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
13927

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation anciens combattants.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux anciens combattants, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique liée à la délégation anciens combattants, au titre de l'exercice 2020, s'inscrit dans le cadre de l'une des politiques volontaristes du Département, pour la promotion des valeurs civiques sur nos territoires.

La délégation anciens combattants accompagne, depuis de nombreuses années, les associations d'anciens combattants. Cette aide permettait initialement de soutenir différentes manifestations de commémoration.

La délégation s'est par la suite orientée de manière significative vers un partenariat au bénéfice de projets visant à mieux comprendre les causes et conséquences des conflits.

Les objectifs de cette délégation ont été renforcés ces dernières années, en particulier à travers la mise en place d'actions pédagogiques dans les collèges autour du travail de mémoire et le soutien à des projets s'inscrivant dans des valeurs humanistes.

A la suite des actions conduites autour du centenaire de l'armistice de 1918, le Département continuera de soutenir activement les associations d'anciens combattants en 2020 de manière à permettre la sensibilisation des jeunes aux valeurs de la République.

Les actions seront menées en particulier en collaboration avec les collèges et les associations de souvenir.

Les associations d'anciens combattants seront ainsi encouragées à poursuivre leur mission d'éducation à la citoyenneté et de travail de mémoire, avec pour objectif une meilleure connaissance de l'histoire de notre pays et la transmission d'un esprit de résistance à toutes les formes de barbaries.

En conséquence, seront mis en œuvre, sur cet exercice, un programme d'aide au fonctionnement des associations pour leur permettre de consolider leurs projets de partenariat et l'organisation de leurs manifestations, ainsi qu'un programme d'investissement ayant vocation à répondre aux structures porteuses de projets relatifs à la restauration de lieux de mémoire, liés aux différents conflits ou aux monuments et sites dédiés à l'histoire de la Résistance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL